

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05-10-21

Dossier complet le :
05-10-21

N° d'enregistrement :
2021-11675

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un site d'activités nautiques au lac d'Aressy (64)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

François BAYROU - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 2 5 4 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9 d	Mise en place d'un ponton flottant de 85 m ²
44d	Aménagement d'un site d'activités nautiques

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un site d'activités nautiques par :

- le déplacement d'une zone de stationnement existante en bord du lac pour créer un parking paysager en retrait de ce dernier (2000 m², 40 places implantées sur une jachère agricole)
- la mise en place d'un ponton en L de 85 m² (25x2,5 m + 8mx2,5m)

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réaménager le site du lac d'Aressy, aujourd'hui utilisé par le public de manière désordonnée et sans cadre adapté (absence d'infrastructures type banc table, etc.). Les usages actuels sont source de désordres (nombreux débris, dégradation des boisements adjacents, circulation piétonne et mécanique non maîtrisée, etc.).

À ce titre, la commune, accompagnée par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) souhaite réaménager le site afin d'en cadrer les usages et profiter de cette volonté pour développer les activités nautiques et plus particulièrement le canoë-kayak, la nage en eau libre etc. sur le lac.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement des infrastructures et activités sportives à l'échelle intercommunale et répond à une forte demande des associations.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Déplacement d'une zone de stationnement existante en bord de lac pour créer un parking paysager terre-pierre de 40 places sur 2000 m². Ce dernier sera installé en dehors du lit majeur des zones de inondable mentionnée dans le PPRi et des Espaces Boisés Classés adjacents. La surface est actuellement occupée par une jachère agricole de très faible intérêt écologique. Des travaux de terrassements seront réalisés de manière à décaisser une partie de l'existant (hauteur terre végétale proche de 1 m). Une structure stabilisatrice sera mise en œuvre (modalités technique non définies pour le moment) mais un apport en matériaux grossiers extérieurs est prévu (issus de recyclage et/ou de d'extraction carrière). Les volumes de terres seront utilisés au maximum sur place (notamment sous forme de merlons) et les excédants seront utilisés par les services espaces verts de l'agglomération.

- Création d'une zone d'activités nautiques au droit de l'ancien parking. Des travaux de terrassement pour enlever les merlons de protections existant sur les berges du lac seront réalisés, ces merlons ayant été créés pour limiter le stationnement au bord du lac. L'aménagement sur ce secteur restera sommaire (plantations d'arbres autochtones etc.) car les travaux s'intégreront sur l'existant. Mise en place d'un ponton en L de 85 m² ((25x2,5 m + 8mx2,5m). Ce dernier sera ancré en berge ou sur le fond par des cables. Il permettra la mise à l'eau des embarcations.

L'accès aux zones de travaux se fera par le cheminement actuel situé chemin de Labielle et continuant sur le chemin rural existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lac sera d'ailleurs classé d'intérêt « communautaire » (au sens de son intégration dans la CAPBP) en octobre 2021 au titre de la compétence optionnelle "Construction aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire".

À ce titre et dans le respect de l'environnement paysager et écologique du site, le projet d'aménagement prévoit :

Site n°1 : le déplacement du parking existant plus au nord dans un secteur moins soumis à des enjeux naturels importants. Ce nouveau parking comprendra :

- une aire "naturelle" de stationnement (en terre-pierres)
- une toilette sèche à l'usage des associations autorisées à utiliser le site
- une zone de poubelle de tri
- une barrière limitant l'accès au lac (zone d'ancien parking). Seul les véhicules autorisés y auront accès.

Site n° 2 : L'aménagement d'une zone technique de loisirs liée aux activités nautiques comprenant :

- un ponton flottant accessible et arrimé par des tirants (mise à l'eau des embarcations).
- l'aménagement d'un espace technique permettant le retournement des véhicules autorisés (fourgons + remorques transportant les embarcations, véhicules de secours et d'entretien)

Les véhicules n'auront pas vocation à rester stationnés en bas, ils seront garés sur le nouveau parking situé au dessus.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du parking paysager	2000 m ²
Surface du ponton	85 m ²
Longueur du ponton	25 m
Largeur du ponton	2,5m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Labielle commune
d'Aressy (64320)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 27' 29" 87 Lat. - 0° 32' 60" 58

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Une seule commune concernée la commune d'Aressy (64320)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I Saligue Amont du gave de Pau (n°720010807) située au niveau du Gave de Pau. ZNIEFF de type II RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAVE DE PAU ET SES ANNEXES HYDRAULIQUES (n°720012970) La distance entre les activités nautiques pressenties et ces zonages est de 50 m.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation du nouveau parking est situé sur une parcelle agricole non humide car localisée sur une butte surélevée par rapport au niveau du lac.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Non concerné le premier site inscrit est situé à 900 m (Horizons Palois: saligues bordant le Gave de Pau)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lac d'Aressy est situé pour partie dans la Zone Spéciale de Conservation (SZC) du Gave de Pau (site n° FR7200781). Seul le ponton est situé pour moitié dans le périmètre du site. Le parking actuel et le futur parking sont localisés en dehors de ce site natura 2000 (respectivement 10m et 60 m).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Le premier site classé est situé à 2000 m (Horizons palois : parc du château de Franqueville)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Aucun prélèvement d'eau prévu que cela soit en phase chantier ou exploitation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Aucun drainage prévu que cela soit en phase chantier ou exploitation
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un excédant en terre végétale est prévue sur la partie concernée par la création d'un nouveau parking. Non dimensionné pour le moment cet excédant ne devrait pas dépasser les 1600 m3. Ils seront réutilisés en partie sur le site - sous la forme de création de merlons en bordure de parcelles (800 m3) - Replaqué sur la partie création de parking pour alimenter la structure terre/pierre du parking (400 m3) Les volumes excédentaires (moins de 800 m3) seront réutilisés par la commune ou les services espaces verts de l'agglomération
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la constitution du parking nouvellement créé, des matériaux permettant de stabiliser l'ensemble en sous couche seront utilisés. Ces derniers seront importé de l'extérieur du site (aucun prélèvement sur site ou à proximité n'est prévu). De la grave recyclée sera utilisée pour la couche de fondation de la structure du parking.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne sont pas de nature à avoir un impact ou une incidence significative sur les habitats et espèces présents au sein ou à proximité de l'aire d'étude. Le nouveau parking sera créé sur une parcelle agricole (actuellement en jachère), l'ancien parking ne fera l'objet que d'aménagement sommaire (parcelle anthropisée) et la mise en place du ponton n'est également pas de nature à induire de la destruction d'individus ou d'habitats. Le risque principale concerne le dérangement en phase travaux et exploitation mais est à mettre en perspective avec la biodiversité relativement ordinaire sur la majeure partie du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude est située en limite du site Natura 2000. Seule une partie du ponton chevauche le périmètre actuel du site. Au regard des espèces et habitats d'espèces d'intérêts communautaires présents seul un risque limité de dérangement existe en phase travaux mais surtout exploitation. Ce dernier même en l'absence de mesure reste non significatif mais quelques mesures sont proposées en annexe du présent CERFA A noter qu'aucun habitats naturels IC ou habitat d'espèces IC ne sera impacté par les travaux (absence de destruction ou de dégradation d'habitats)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur 2000 m ² de surface agricole actuellement en jachère.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site est concerné par des risques d'inondations pour le site du parking actuel mais pas pour le nouveau parking paysager.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui en phase exploitation mais ces derniers seront légèrement supérieurs aux usages actuels. Le parking prévoit 40 places.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Pas d'éclairage prévu
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2000 m ² de parcelles agricoles vont changer d'usage (conversion jachère parking). L'usage du sol va changer sur ces 2000 m ² .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet porté par la CAPBP sur le même secteur n'est susceptible d'entraîner un cumul des impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures correctives visant à réduire et limiter les impacts du projet sont proposées en annexe et s'intègre dans une démarche de "principe de précautions".

Mesures d'évitement en phase travaux

ME01 Évitement et mise en défens des secteurs écologiquement sensibles

Mesures de réduction en phase travaux

MR01 Adaptation de la période des travaux sur l'année

MR02 Limitation de la dissémination des plantes envahissantes

Mesures de réduction en phase exploitation

MR03 Mise en place d'une zone de quiétude pour la faune sur la partie ouest du lac

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet implique des aménagements sur des zones anthropisées artificielles (parking actuel) ou semi naturel (jachère agricole). Sur ces deux secteurs les potentialités écologiques sont fortement limités (cf études Biotope 2020). Sur le lac, d'origine artificielle issu l'exploitation carrière (ISDI) les potentialités écologiques sont également limités du fait des l'anthropisation d'une partie des berges et une profondeur importante et ce dès quelques mètres du bord.

Au niveau réglementaire le projet n'est pas concerné par la Loi sur l'Eau et ne nécessite à notre lecture de demande d'autorisation ou de déclaration. De même, l'impact potentiel sur la faune, la flore et les milieux naturels est tellement limités qu'une notice d'incidence ou une étude d'impact semble surévaluée au regard des enjeux faune flore constatés.

Le rapport annexé au présent Cerfa permet de comprendre un peu mieux les enjeux écologique en lien avec le lac.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
CAPBP_Cas_par_cas_Aressy_V1.pdf
Les annexes 2 à 6 sont présentée dans le rapport Biotope d'octobre 2021 "Aménagement d'un site d'activités nautiques au lac d'Aressy (64) - Demandes cas par cas et annexes associées".
Les annexes complémentaires présentant dans le détail le projet sont jointe à la présente demande.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



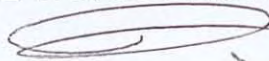
Fait à Pau

le, 04/10/2021

Signature

Sandrine PERROCHEAU

Pour le Président et par délégation
Chef du service Centre d'Expertise



Aménagement d'un
site d'activités
nautiques au lac
d'Aressy (64)

CAPBP
Septembre 2021

**Demandes cas par cas et
annexes associées**



biotopé

Citation recommandée	Biotope, 2021. Aménagement d'un site d'activités nautiques au lac d'Aressy (64) - Demandes cas par cas et annexes associées. Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.31 p.	
Version/Indice	Version 1	
Date	Septembre 2021	
Nom de fichier	CAPBP_Cas_par_cas_Aressy_V1.docx	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées Hotel de France – 2 bis place Royale 64 000 PAU	
Interlocuteur	Sandrine PERROCHEAU Responsable Centre d'expertise Dmep - Pôle Espaces Publics	E-mail : s.perrocheau@ville-pau.fr Téléphone : T +33(0)5 59 80 35 88 M +33(0)6 75 69 49 74
Biotope, responsable du projet	Nicolas LEGRAND	E-mail : nlegrand@biotope.fr Téléphone : +33 (0)5 59 12 21 24

Sommaire

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas	4
2 Plan de situation du projet	5
3 Portfolio permettant de localiser le projet dans l'espace	6
4 Caractéristiques du projet	8
5 Plan des abords du projet	9
6 Intégration du projet au regard enjeux faune flore milieux naturels et Natura 2000.	16
6.1 Habitats naturels et flore	16
6.1 Faune	16
6.2 Évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000	17
6.3 Mesures correctives	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : espèces faunistiques d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site du Gave de Pau.	18
Tableau 2 : habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site du Gave de Pau.	21

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude	5
Figure 2 : Portfolio des différents secteurs de l'aire d'étude	7
Figure 3: Plan du terrain avant aménagement (source : Lilika)	10
Figure 4 : Plan d'ensemble des aménagements prévus	11
Figure 5 : Plan d'ensemble site n°1 nouveau parking	12
Figure 6 : Vue en coupe et illustrations d'aménagement sur le site n°1	13
Figure 7 : Vue d'ensemble Aménagement site 2 zones techniques de loisirs aquatiques	14
Figure 8 : Vue en coupe des aménagements prévus sur le site n°2	15
Figure 9 : Localisation des zonages réglementaires	23
Figure 10 : Enjeux Natura 2000	24

1

Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

2 Plan de situation du projet

Le projet est situé sur la commune d'Aressy, département des Pyrénées atlantiques (Dep.64), région Nouvelle Aquitaine. Le lac est localisé dans la partie sud de la commune le long du gave de Pau, 4 km en amont de la ville de Pau. La carte de localisation permet de situer le projet à l'échelle locale.

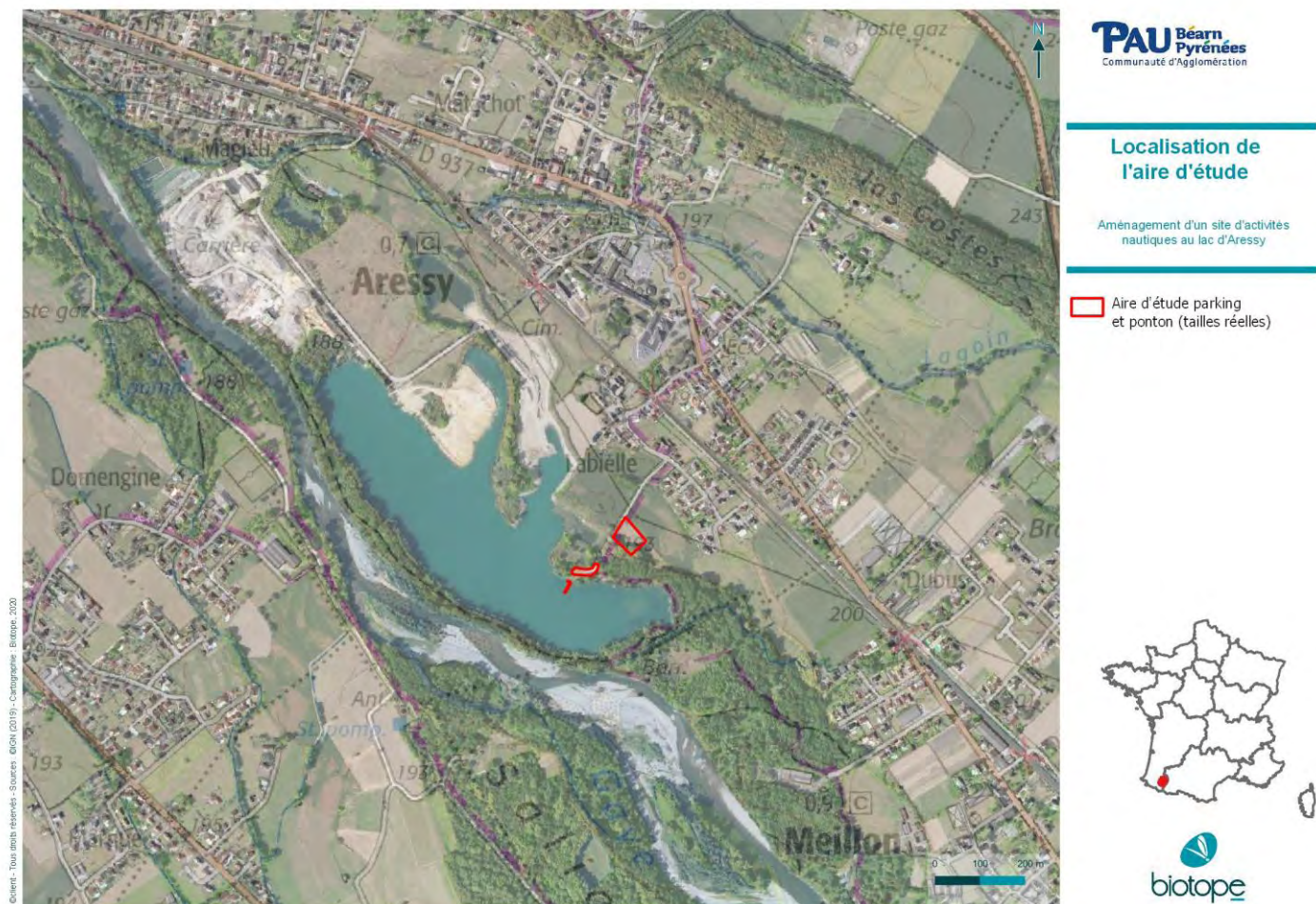


Figure 1 : Localisation de l'aire d'étude

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

3 Porfolio permettant de localiser le projet dans l'espace



Vue d'ensemble du lac de l'est vers l'ouest (au fond vu sur la zone d'implantation du ponton)



Vue d'ensemble du lac de l'ouest vers l'est (vue de la zone d'implantation du ponton)



Vue d'ensemble parking existant

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas



Vue d'ensemble zone de parking projet



Vue d'ensemble zone de parking projet (vue lointaine)



Vue d'ensemble zone d'implantation du ponton (1/2)



Vue d'ensemble zone d'implantation du ponton (2/2)

Figure 2 : Portfolio des différents secteurs de l'aire d'étude

4 Caractéristiques du projet

Le projet consiste à réaménager le site du lac d'Aressy, aujourd'hui utilisé par le public de manière désordonnée et sans cadre adapté (absence d'infrastructures type banc table, etc.). Les usages actuels sont source de désordres (nombreux détritiques, dégradation des boisements adjacents, circulation piétonne et mécanique non maîtrisée, etc.).

À ce titre, la commune, accompagnée par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) souhaite réaménager le site afin d'en cadrer les usages et profiter de cette volonté pour développer les activités nautiques et plus particulièrement le canoë-kayak sur le lac. Le lac sera d'ailleurs classé d'intérêt « communautaire » (au sens de son intégration dans la CAPBP) en octobre 2021. L'accès au site se fera par l'accès actuel à savoir Chemin de Labielle et chemin rural existant.

Aussi, le projet consiste à :

- 1 – Déplacer la zone de stationnement actuelle (situé à proximité immédiate du lac) pour la replacer sous la forme d'un parking paysager en dehors des limites de l'EBC et du PPRi. Le nouvel emplacement est prévu sur une parcelle agricole actuellement en jachère située à proximité du parking actuel (100 m environ). Sa surface totale sera de 2000 m².
- 2 - La conservation du parking actuel pour créer une zone de retournement permettant la dépose des bateaux et faciliter la mise à l'eau. Aucun stationnement n'est prévu à cet emplacement. Cet emplacement fera l'objet d'aménagement paysager sommaire avec des replantations de végétaux arbustifs locaux (saules spp, Aulne glutineux, Frêne, etc.) en remplacement d'une partie de la végétation exotique actuellement présente. L'accès à ce secteur sera restreint par une barrière (avec un passage piéton vélo sur le côté).
- 3 – Un ponton en L permettant la mise à l'eau des bateaux sera installé à proximité immédiate du parking existant. Ce dernier sera d'une surface totale de 85 m² (25mx2,5m + 8mx2,5m).

Sur le site n°1 de création d'un nouveau parking, les aménagements et travaux suivants sont prévus :

- Création d'une aire « naturelle » de stationnement (en terre/pierre)
- Une toilette sèche à l'usage des associations autorisées à utiliser le site (fermé à l'aire d'une clé disponible auprès des associations).
- Zone de poubelles de tri (en remplacement des poubelles actuelles)
- Barrière qui limite l'accès aux véhicules sauf ceux autorisés (en direction de l'ancien parking situé à proximité du lac).

Sur le site n°2 du parking actuel converti en zone technique d'activités nautiques :

- Un ponton flottant accessible arrimé par des tirants accrochés en berge
- L'aménagement d'un espace technique permettant le retournement des véhicules autorisés (fourgons + remorques transportant des embarcations et véhicules de secours et d'entretien).

L'ensemble de ces travaux nécessitera quelques travaux de terrassement, mais ces derniers seront d'ampleurs modestes. Sur la zone de parking déjà existante, une partie des merlons seront démantelés puisqu'ils n'auront plus d'usage (ils répondaient à un besoin de limiter le stationnement). Sur la jachère accueillant le nouveau parking la hauteur de terre végétale (proche d'un mètre) nécessitera un décaissement pour permettre la mise en place de géogrille permettant d'assurer la stabilité et la durabilité de l'aménagement. À ce stade plusieurs solutions sont à l'étude, mais les volumes décaissés seront partiellement réutilisés sur place et les volumes de terres excédants serviront soit pour un/des projets communaux de la ville d'Aressy soit pour les espaces verts de l'agglomération.

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

Aménagement d'un site
d'activités nautiques au lac
d'Aressy (64)
CAPBP
Septembre 2021

5 Plan des abords du projet

Les plans suivants permettent de visualiser la situation actuelle et le projet prévu. Ils sont issus du rapport d'AMO paysager réalisé par Lilika Atelier Paysage (septembre 2021).

AMENAGEMENT D'UN SITE D'ACTIVITES NAUTIQUES AU LAC D'ARESSY



PA3 - PLAN DU TERRAIN ACTUEL A AMENAGER - Plan Global

Plan d'état des lieux global Parcelles AH16 et AL9p



Echelle : 1/1000

Atelier de Paysage LILIKA - Paysagistes Concepteurs DPLG - 06 87 85 43 18 - maia.agor@gmail.com

AMENAGEMENT D'UN SITE D'ACTIVITES NAUTIQUES AU LAC D'ARESSY

PA4 - PLAN DE COMPOSITION DE L'ENSEMBLE



Plan de composition global Parcelle AH16 et AL9



Echelle : 1/1000

Atelier de Paysage LILIKA - Paysagistes Concepteurs DPLG - 06 87 85 43 18 - maia.agor@gmail.com

AMENAGEMENT D'UN SITE D'ACTIVITES NAUTIQUES AU LAC D'ARESSY PA4 - PLAN DE COMPOSITION DE L'ENSEMBLE - Parcelle AH16



Plan de composition : Parcelle AH16



Echelle : 1/500

Atelier de Paysage LILIKA - Paysagistes Concepteurs DPLG - 06 87 85 43 18 - maia.agor@gmail.com

1

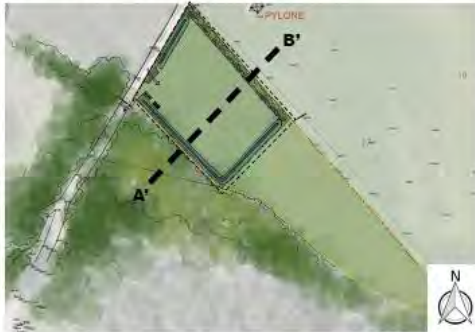
Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

AMENAGEMENT D'UN SITE D'ACTIVITES NAUTIQUES AU LAC D'ARESSY



PA4 - PLAN DE COMPOSITION DE L'ENSEMBLE - Parcelle AH16 - Coupe de principe

Coupe de composition : Parcelle AH16



Revêtement terre pierre



Coupe A'B' de composition de la parcelle AH16

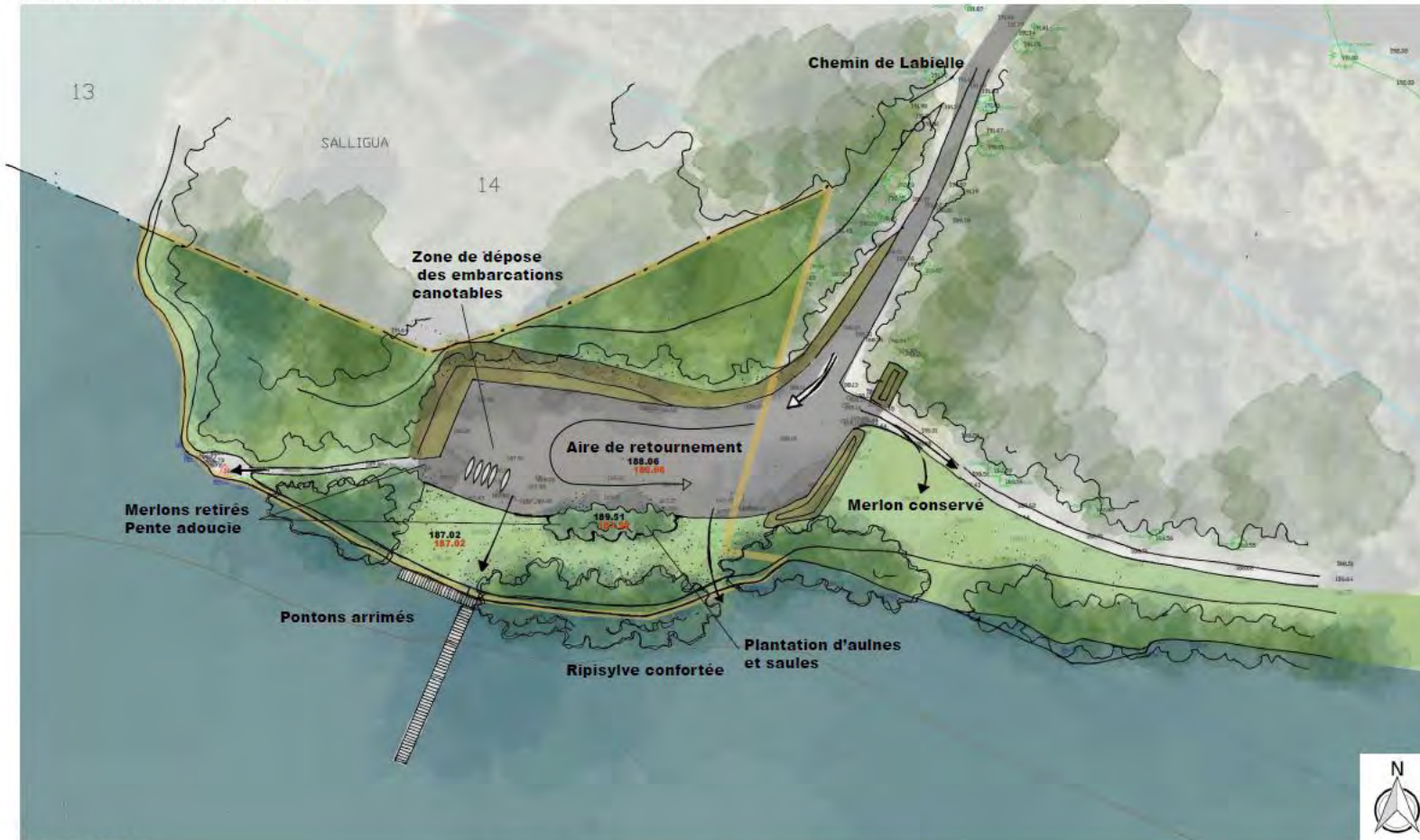
Echelle : 1/200

AMENAGEMENT D'UN SITE D'ACTIVITES NAUTIQUES AU LAC D'ARESSY

PA4 - PLAN DE COMPOSITION DE L'ENSEMBLE - Parcelle AL9



Plan de composition : Parcelle AL9p



Echelle : 1/500

Atelier de Paysage LILIKA - Paysagistes Concepteurs DPLG - 06 87 85 43 18 - maia.agor@gmail.com

1

Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

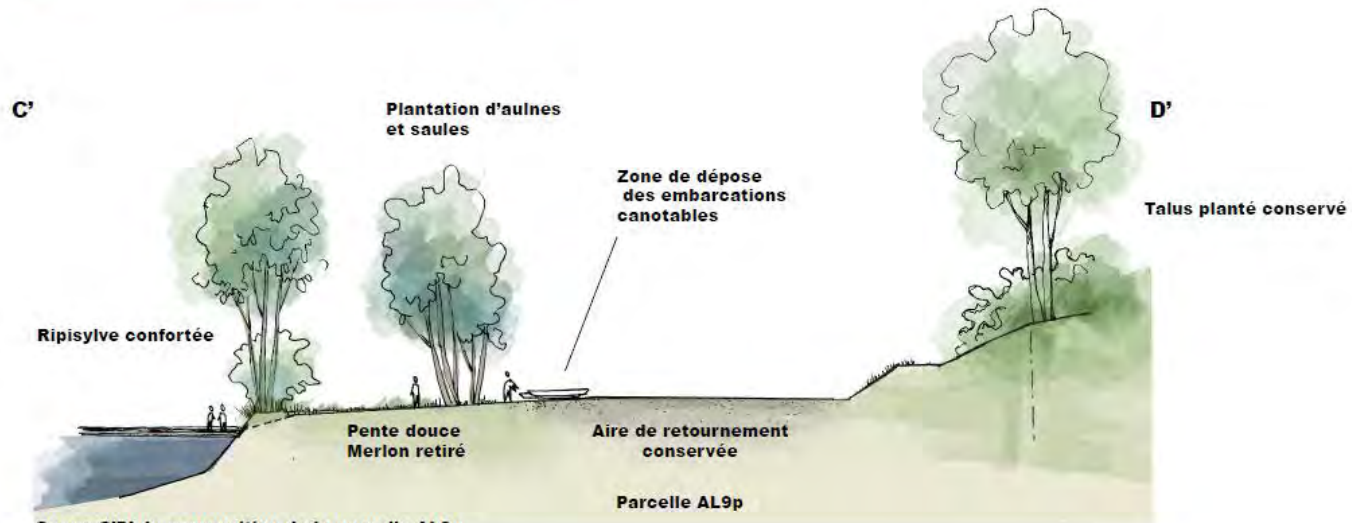
AMENAGEMENT D'UN SITE D'ACTIVITES NAUTIQUES AU LAC D'ARESSY

PAU BEARN
PYRENEES
Communauté d'Agglomération



PA4 - PLAN DE COMPOSITION DE L'ENSEMBLE - Parcelle AL9p - Coupe de principe

Coupe de composition : Parcelle AL9p



Coupe C'D' de composition de la parcelle AL9p

Echelle : 1/200

6 Intégration du projet au regard enjeux faune flore milieux naturels et Natura 2000.

Au niveau des enjeux écologiques les données présentées ci-après sont issues du prédiagnostic écologique réalisée dans le cadre de l'étude « Diagnostic paysager et environnemental » de septembre 2020.

6.1 Habitats naturels et flore

Selon la typologie Corine Biotope, 21 types d'habitats naturels ont été observés sur la zone d'étude. Parmi ces habitats 3 présentent un enjeu écologique, car d'intérêt communautaire au titre de l'annexe I de la Directive Habitats :

- 3270-1 Bidentation des rivières et *Chenopodium rubri* (hors Loire)
- 91E0-1 Saulaies arborescentes à Saule blanc
- 91E0-3 Peupleraies sèches de peuplier noir

Au niveau de la flore protégée et/ ou patrimoniale une seule espèce protégée a été recensée au sein de l'étude de 2020, il s'agit Polypogon de Montpellier (*Polypogon monspeliensis*), au niveau des bassins de décantation de la carrière (distant d'environ 400 m de l'aire d'étude). Une autre espèce patrimoniale a également été contactée la laiche des renards (*Carex vulpina*). Cette dernière a été observée dans la saulaie marécageuse à l'est du lac (à 150 m environ de l'aire d'étude).

À noter la présence de nombreuses espèces exotiques dont Buddleja du père David et Renouée du Japon à proximité du parking existant. Ces zones ne seront pas concernées par les travaux, mais devront être prise en compte en phase aménagement si cela est nécessaire. À noter également l'absence de zone humide au droit de l'aire d'étude.

Les habitats observés au sein ou à proximité immédiate de l'aire d'étude ne sont pas favorables à la présence de ces deux espèces. Les enjeux relatifs à la flore protégée et/ou patrimoniale au sein de l'emprise parking (implantée sur une zone agricole en jachère) et l'emprise « aire de retournement » (ancien parking) sont considérés comme nuls. Concernant les habitats naturels la zone de création d'un parking est située à proximité immédiate d'un boisement à haute valeur patrimoniale. Des mesures d'insertions environnementales seront nécessaires.

6.1 Faune

Au niveau faunistique plusieurs espèces sont potentielles ou avérées à proximité de l'aire d'étude. Parmi les espèces présentant les plus forts enjeux il est possible de citer :

- Pour les amphibiens : l'Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*, observés en 2020 par Biotope au droit des bassins de la carrière (à 400 m de l'aire d'étude) et le Crapaud calamite *Epidalea calamita* pour les amphibiens (données bibliographiques CEN Aquitaine).
- Pour les reptiles : la Cistude d'Europe est également présente et suivie par le CEN depuis plusieurs années et d'autres espèces de reptiles sont potentiellement présente au sein de l'aire d'étude comme la Vipère aspic *Vipera aspis*, le Lézard vert *Lacerta bilineata* ou la Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*.
- Pour l'avifaune l'Hirondelle de rivage *Riparia riparia* qui niche au sein talus sableux de la carrière (zone de stockage des matériaux à 400 m de l'aire d'étude), le Martin pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*, présent sur le lac en chasse et repos, ou des espèces de passereaux inféodés aux milieux ouverts et semi-ouverts comme le Verdier d'Europe *Chloris chloris* et la Fauvette des jardins *Sylvia borin*.

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

- Pour les mammifères, La présence potentielle de la Loutre d'Europe (aucun indice de présence n'a été observé, mais la proximité du Gave laisse penser que cette espèce fréquente, au moins de manières occasionnelles, le lac d'Aressy pour s'alimenter (chasse). D'autres espèces plus communes, mais néanmoins protégées comme l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus* ou la Genette commune *Genetta genetta* sont également potentiellement présentes dans les boisements périphériques à l'aire d'étude.
- Pour les poissons les enjeux sont négligeables. Bien que classé en première catégorie piscicole le lac ne dispose pas de conditions favorables pour assurer la reproduction de la Truite de rivière *Salmo trutta fario*. Seules des espèces communes et caractéristiques des eaux stagnantes ou faiblement courantes comme la Perche commune *Perca fluviatilis* ou exotiques comme la Perche soleil *Lepomis gibosus* sont présentes au sein du lac.

Parmi l'ensemble de ces espèces contactées lors de l'étude réalisée en 2020 qui concernent l'ensemble de lac, son pourtour et une partie de la carrière GSM en exploitation seule quelques-unes sont susceptibles de se trouver sur ou à proximité de l'aire d'étude actuelle (zone de parking, aire de retournement et ponton flottant).

- Le caractère artificiel de la zone de retournement ne permet pas la présence d'espèce protégée à l'exception du Lézard des murailles en phase d'insolation.
- La zone d'implantation du nouveau parking est située sur une jachère agricole très commune ne présentant aucun intérêt écologique pour les groupes faunistiques mentionnés ci-avant. Seule la proximité sur ce secteur de boisements d'intérêt communautaire est à prendre en compte au titre de la notion de dérangement pour les espèces mentionnées ci-avant. Une mesure d'insertion environnementale est nécessaire pour garantir l'absence de destruction d'individus et réduire le dérangement des espèces potentiellement présentes.
- Concernant la zone de ponton flottant, les enjeux en lien avec la faune aquatique ou semi-aquatique sont fortement limités. Aucune frayère d'espèce piscicole protégée n'est présente au droit de la zone d'implantation du ponton, seul le dérangement hypothétique de la Loutre d'Europe ou de la Cistude d'Europe reste possible, mais apparaît fort peu probable au regard de la nature des travaux (le ponton est livré quasi prêt à l'emploi). La question du dérangement en phase exploitation (activité nautique) se pose sur la partie en eau, mais reste très marginale au regard de l'impact de la carrière (remblaiement progressif du lac et des zones anciennement exploitées)

Le risque de destruction d'individus en phase travaux ou exploitation peut être exclu si des mesures correctrices simples sont mises en œuvre (planning de travaux respectueux des enjeux écologiques, mis en défens des secteurs les plus sensibles, etc.). Le risque dérangement en phase exploitation est réel, mais est à mettre en perspective avec la nature industrielle du site (ISDI) son exploitation passée et sa restauration à venir (faisant l'objet d'autres études en parallèle).

6.2 Évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

Un seul site Natura 2000 est concerné par le projet, il s'agit du site Natura 2000 FR7200781 « le Gave de Pau » (Cours d'eau). Ce dernier a été proposé comme Site d'Importance Communautaire en 2004. Le FSD datant de 2007 et le diagnostic écologique du site réalisé en 2017 (BIOTOPE) mentionnent au total 18 espèces d'intérêt communautaire.

Il est à noter que la Mulette perlière est également citée au FSD de ce site Natura 2000. Cependant celle-ci n'est pas considérée dans la présente analyse au regard des conclusions émises dans le diagnostic du site, car la mention de cette espèce au sein du Gave de Pau est considérée comme une erreur de détermination (confusion probable avec la Mulette de rivière *Potomida littoralis*).

Tableau 1 : espèces faunistiques d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site du Gave de Pau.

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom latin	FSD (2007)	Diagnostic écologique (2017)	Fonctionnalité de l'aire d'étude
Insectes					
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	x	x	NON Espèce présente sur le gave de Pau et potentiellement présente en chasse sur le lac et les habitats rivulaires du lac peuvent être intéressants pour la reproduction de l'espèce dans la partie sud (digue de séparation entre le lac et le gave et dans la partie ouest du site (partie la plus naturelle du lac). La zone d'implantation du ponton et ces abords proches ne présentent pas d'habitats favorables à l'espèce. La mise en place du ponton n'est pas de nature à avoir une incidence négative sur l'espèce de même que l'activité canoë (absence de risque de destruction d'habitats favorable à l'espèce).
1046	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	x	x	NON Espèce connue uniquement à l'aval du site Natura 2000 à proximité de Peyrehorade. L'espèce est considérée comme absente de l'aire d'étude.
1044	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>		x	NON Absence d'habitats favorables à cette espèce (ruisseaux prairiaux, petites rivières, sources, suintements, fossés et chenaux envahis de végétation aquatique et hygrophile, etc.) au sein ou à proximité de l'aire d'étude.
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>		x	NON Absence d'habitats favorables à ces deux espèces (prairies humides, mégaphorbiaies, prairie de fauche, etc.) au sein ou à proximité de l'aire d'étude.
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>		x	
Mollusques					
1029	Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	x		NON Espèce considérée absente du site
Crustacés					
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	x	x	NON L'espèce n'est pas présente sur ou à proximité du site. Espèce absente du Gave de Pau, mais présente sur les quelques affluents notamment du côté du piémont.

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom latin	FSD (2007)	Diagnostic écologique (2017)	Fonctionnalité de l'aire d'étude
Poissons					
1102	Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>		x	NON Espèces présentes sur la partie aval du site à environ 60 km de l'aire d'étude à proximité de Peyrehorade et de la confluence des Gaves Réunis
1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>		x	
1106	Saumon Atlantique	<i>Salmo salar</i>	x	x	NON Espèces présentes en transit sur le gave de Pau (linéaire difficilement accessible à Lamproie marine en amont de Mourenx). Le projet de base nautique canoë et de parking associé n'est pas de nature à avoir une incidence sur l'espèce du fait de la connexion de ces milieux.
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>		x	
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	x	x	
1126	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>		x	NON Espèces présentes pour l'accomplissement de leurs cycles biologiques complets sur le gave de Pau et quelques affluents. Le projet de base nautique canoë et de parking associé n'est pas de nature à avoir une incidence sur l'espèce du fait de l'absence de connexion entre ces milieux.
1163	Chabot de l'Adour	<i>Cottus aturi</i>	x	x	
Reptiles					
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>		x	OUI Espèce présente sur le Lac d'Aressy (partie boisée au nord). Le projet peut avoir une incidence sur l'espèce si aucune mesure correctrice n'est mise en œuvre. La création du ponton et du parking n'est pas de nature à avoir une incidence négative sur l'espèce, mais l'activité canoë prévu peut avoir une incidence négative (dérangement) si la pratique a lieu dans la partie ouest du lac (coté carrière GSM).
Mammifères					
1301	Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>		x	NON Espèce absente de l'aire d'étude et proximités immédiates. L'aire de répartition actuelle sur le site est située bien plus haut sur bassin versant (vallée de l'Ouzom et ruisseau du Thouet en amont de Nay à 20 km de l'aire d'étude)

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom latin	FSD (2007)	Diagnostic écologique (2017)	Fonctionnalité de l'aire d'étude
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>		x	NON Espèce potentiellement présente sur le Lac d'Aressy, mais aucun habitat de gîte ou de repos n'a été observé au droit ou à proximité. Le site est susceptible de servir à l'alimentation et au transit de l'espèce. La mise en place du ponton n'est pas de nature à avoir une incidence négative sur l'espèce de même que l'activité canoë (le dérangement étant fortement limité)
Flore					
1607*	Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i>		x	NON Espèce présente sur la partie aval du site à environ 60 km de l'aire d'étude à proximité de Peyrehorade et de la confluence des Gaves Réunis

Parmi l'ensemble des espèces citées au FSD du site et/ou traitées dans le diagnostic écologique du site (Biotope 2017 – en cours de validation) seule la Cistude d'Europe présente un enjeu écologique au sein de l'aire d'étude. La Cordulie à corps fins et la Loutre d'Europe, autres espèces potentiellement présentes ne seront pas impactées par les travaux de ponton et de parking. L'incidence de l'activité canoë pour ces espèces est également fortement limitée et considérée comme négligeable.

Concernant la Cistude d'Europe des mesures d'intégration environnementales devront être mises en œuvre pour limiter l'influence du projet sur cette espèce.

6.2.1 Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000. Pour ce site, seul le diagnostic écologique a été pris en compte, car le FSD n'a pas encore été mis à jour. Au total, 23 habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés dont 6 d'intérêt communautaire prioritaire.

Tableau 2 : habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site du Gave de Pau.

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Fonctionnalité de l'aire d'étude
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	NON Habitats absents de l'aire d'étude et sa proximité immédiate.
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> / Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	NON Habitat recensé en dehors de l'aire d'étude sur le Gave de Pau. La création du ponton et du parking n'est pas de nature à avoir une incidence négative sur cet habitat du fait de l'éloignement de ce dernier (cf. carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire)
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	NON Habitats absents de l'aire d'étude et sa proximité immédiate.
4030	Landes sèches européennes	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	


Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Fonctionnalité de l'aire d'étude
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)	NON Habitats absents de l'aire d'étude et sa proximité immédiate.
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	
7110*	Végétation dégradée des tourbières hautes actives susceptibles de restauration	
7120	Végétation des tourbières hautes actives	
7140	Tourbières de transition et tremblantes	
7150	Dépression sur substrat tourbeux du Rhynchosporion	
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	
7230	Végétation des bas marais neutro-alcalins	
9180*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	OUI Habitat présent à proximité immédiate de la zone de parking prévu et à proximité de la zone d'emplacement du ponton d'accueil. Les risques de destruction ou de dégradation sont fortement limités du fait de l'absence d'impact direct sur cet habitat (aucun aménagement prévu sur ce dernier), mais une destruction accidentelle peut être observée en phase travaux. Une mesure correctrice devra être mise en œuvre.

* : Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire


Parmi l'ensemble des habitats cités au FSD du site et/ou traités dans le diagnostic écologique du site (Biotope 2017 – en cours de validation) seules les Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* relevant du 91E0* présentent un enjeu écologique au sein de l'aire d'étude. Cet habitat est présent en marge de l'aire d'étude (zone de parking au nord). Des mesures correctrices doivent être mise en œuvre pour limiter les risques sur cet habitat.

Zonages réglementaires

Aménagement d'un site d'activités nautiques au lac d'Aressy

 Aire d'étude parking et ponton (tailles réelles)


Zonages réglementaires

 ZSC FR7200781 - Gave de Pau





Enjeux Natura 2000


Aménagement d'un site d'activités
nautiques au lac d'Aressy

 Aire d'étude parking
et ponton (tailles réelles)


Enjeux Natura 2000

 3270-Rivières avec berges vaseuses avec
végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du
Bidens p.p.

 91E0-Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et
Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion
incanae, *Salicion albae*)

 Habitat de la Loutre d'Europe

 Zone d'alimentation potentielle pour la
Loutre d'Europe

 Zone de présence avérée de la Cistude d'Europe

6.3 Mesures correctives

Les incidences/impacts du projet sont limitées avant même la mise en œuvre de mesures correctrices par :

- La nature des travaux (tant sur les surfaces concernées que sur la nature des aménagements prévus),
- L'emplacement des installations sur des zones déjà anthropisées ou semi-naturelles (jachère agricole, lac artificiel issu d'une exploitation industrielle)
- Des enjeux écologiques très modestes à modestes sur les zones d'implantation des aménagements (aucun habitat naturel ou habitat d'espèces présentant un enjeu écologique n'est impacté directement par les travaux, seuls persiste des risques de dérangement en travaux et exploitation).




Aussi, il est possible de considérer qu'avant travaux les impacts bruts sont négligeables et les incidences au titre de Natura 2000 non significatives. La mise en œuvre de mesures correctrices permettra de réduire encore plus les impacts/incidences du projet.

Aussi quatre mesures correctrices sont proposées pour limiter l'impact du projet sur les espèces et habitats présents ou potentiellement présents situés sur l'emprise travaux ou à proximité immédiate.

Code de la mesure	Intitulé de la mesure
Mesures d'évitement en phase travaux	
ME01	Évitement et mise en défens des secteurs écologiquement sensibles
Mesures de réduction en phase travaux	
MR01	Adaptation de la période des travaux sur l'année
MR02	Limitation de la dissémination des plantes envahissantes
Mesures de réduction en phase exploitation	
MR03	Mise en place d'une zone de quiétude pour la faune sur la partie ouest du lac

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

ME01	Évitement et mise en défens des secteurs écologiquement sensibles
Objectif(s)	Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire
Communautés biologiques visées	Boisements et espèces associées (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères) EBC
Acteurs	Maitrise d'ouvrage, Entreprises travaux
Modalités de mise en œuvre	<p>Le projet est limité dans l'espace et dans le temps (faible emprise au sol, durée des travaux relativement courte). Il s'insère de plus sur des habitats anthropisés (jachère pour la création du nouveau parking « naturel » et ancien parking pour l'espace technique de loisirs nautiques).</p> <p>Aussi les enjeux écologiques ne sont présents qu'à proximité des zones de travaux et une mise en défens de certains habitats peut être nécessaire au titre du principe de précaution.</p> <p>Pour cela la mise en place de panneau informatif et/ou de grillage orange ou rubalise visant à limiter et identifier les zones/emprises de travaux permettra de réduire la destruction accidentelle d'arbres, de boisements ou de buissons à proximité de ces dernières.</p>  

ME01	Évitement et mise en défens des secteurs écologiquement sensibles
	 <p>Le plan de site illustre les zones à protéger : la 'Zone de dépôt des embarcations canotables', l'aire de retournement (188.06), le 'Merlon conservé', la 'Ripisylve confortée' et la 'Plantation d'aulnes et saules'. Des mesures de mise en défens sont indiquées par une ligne rouge pointillée et un encadré rouge mentionnant 'Mise en défens (panneau / rubalise ou grillage orange)'. Des points de mesure sont notés : 187.02 / 187.94, 189.51, et 188.06 / 188.06.</p>   <p>Le balisage sera réalisé avec du grillage de chantier orange plus résistant ou de simples rubalise blanche et rouge. Au regard des enjeux et si les entreprises sont bien informées en amont, un marquage plus simple à l'aide de panneau de signalement de l'enjeu présent peut être envisagé (enjeu EBC / Espèces Exotiques Envahissantes EEE).</p> <p>Le stationnement des engins et le dépôt temporaire des volumes de déblais remblais seront réalisés sur les zones de travaux ou à défaut sur les zones de moindres enjeux écologiques (parcelle agricole ou zones artificialisées présentes à proximité).</p>
Indications sur le cout	<p>Cout intégré au projet Forfait de 300 € pour la mise en place de mise en défens type grillage orange sur 100 m linéaires (fournitures et main d'œuvre).</p>
Planning	<p>À mettre en œuvre au démarrage du chantier</p>

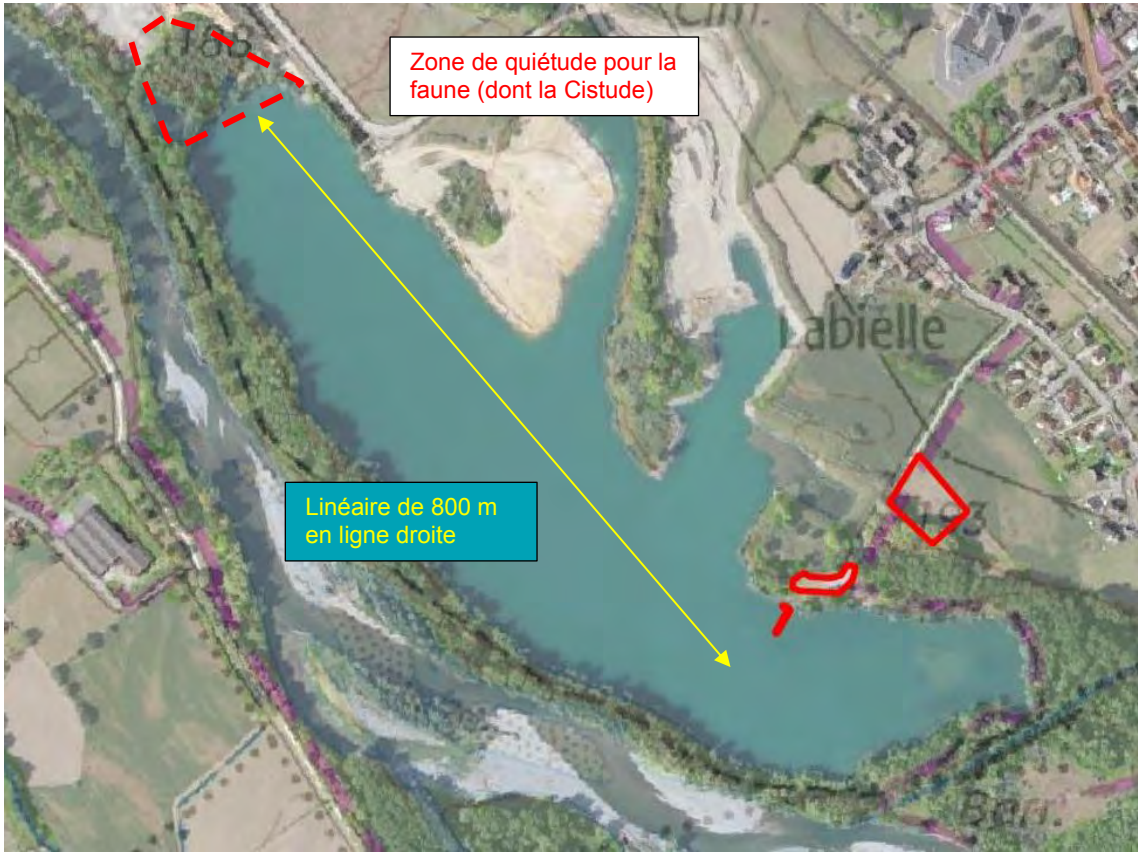
1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

MR01	Adaptation de la période des travaux sur l'année													
Objectif(s)	Évitement des périodes sensibles													
Communautés biologiques visées	Tous groupes													
Acteurs	Maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage													
Modalités de mise en œuvre	Groupe concerné	Espèces	Périodes d'intervention recommandées											
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Amphibiens	Amphibiens	Jaune	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
	Reptiles	Tous	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Jaune	Rouge	Rouge	
	Avifaune	Avifaune nicheuse	Vert	Vert	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
	Mammifères aquatiques	Loutre d'Europe	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
	Mammifères terrestres	Tous	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge
<p>Jaune = période moyennement sensible ; Rouge = période sensible (reproduction) ; Vert = période favorable</p> <p>Aucun déboisement n'est prévu dans les travaux. Ces deniers ne concerneront que des zones anthropisées (parking actuel) ou semi-naturelles (jachère). Aussi la période favorable qui s'étale classiquement d'août à novembre peut être étendue jusqu'en février. Il est important de ne plus avoir de travaux après le mois de février de manière à limiter le dérangement pour l'avifaune nicheuse susceptible d'utiliser les boisements et arbres adjacents.</p>														
Indications sur le coût	Coût intégré au projet													
Planning	Phase chantier													

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

MR02	Limitation de la dissémination des plantes envahissantes
Objectif(s)	Contrôler le risque de dissémination et de développement de plantes exotiques envahissantes
Communautés biologiques visées	Habitats et flore
Acteurs	Maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage, et entreprise de travaux
Modalités de mise en œuvre	<p>L'ensemble des actions réalisées sur les milieux naturels devront être réalisées en respectant des consignes phytosanitaires strictes qui devront être inscrites respectées en phase chantier par les entreprises travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'outils et engins nettoyés avec précaution afin de ne pas disséminer d'espèces végétales exotiques et envahissantes si circulation ou intervention des dans secteurs avec des espèces végétales EEE (merlon par exemple). Le nettoyage devra être effectué en début et fin de chantier, mais également après manipulation d'espèces exotiques envahissantes. • Réalisation des opérations sur les espèces exotiques envahissantes hors période de grenaison (pas d'intervention entre mai et aout) ; • Éviter la dissémination des stations d'espèces exotiques envahissantes déjà identifiées ; • Stockage et élimination adaptée des déchets issus de la manipulation d'espèces exotiques envahissantes (brulage des résidus de coupe si autorisée, mise en décharge agréée ou enfouissement profond). <p>L'ensemble des stations d'espèces exotiques situées à proximité de la zone de travaux seront matérialisées à l'aide de grillage orange pour éviter une dispersion accidentelle par les engins de chantier. La reprise des différents merlons visant à adoucir la pente devra être réalisée avec la terre déjà en place. Aucun apport ou export des terres contaminées par des végétaux EEE ne devra être réalisé (Arbre à papillons, Renouée du Japon notamment).</p>
Indications sur le cout	<p>Cout intégré au projet Forfait : compter 2000 € de travaux (fourniture et main d'œuvre) intégrant un suivi et des interventions sur 3 ans (actions possibles en régie)</p>
Planning	Phase chantier

1 Compléments Annexes Cerfa demande d'examen cas par cas

MR03	Mise en place d'une zone de quiétude pour la faune sur la partie ouest du lac
Objectif(s)	limiter le dérangement de la faune en place par les activités nautiques en phase exploitation
Communautés biologiques visées	Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Avifaune
Acteurs	Maitrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, partenaires scientifiques écologues (bureau d'étude association)
Modalités de mise en œuvre	<p>La mise en place d'activités nautiques sur l'ensemble du lac peut être problématique en cas d'utilisation intense ou de forte croissance de l'utilisation.</p> <p>Aussi la mise en place d'une zone de quiétude pour la faune sur la partie ouest du lac doit être mise en œuvre afin de préserver la faune présente et plus particulièrement la zone de Cistude suivis depuis plusieurs années par le CEN Aquitaine.</p>  <p>The image is an aerial photograph of a lake system. A red dashed line outlines a specific area on the western side of the lake, labeled 'Zone de quiétude pour la faune (dont la Cistude)'. A blue box with a yellow arrow points to a straight line segment on the lake's edge, labeled 'Linéaire de 800 m en ligne droite'. The surrounding area includes fields, buildings, and a road labeled 'Labielle'.</p>
Indications sur le cout	Cout intégré au projet
Planning	Phase exploitation

